

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 11 SEPTEMBRE 2018**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 11 septembre 2018.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20180911/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20180911/access.html>

Le 11 septembre 2018, à 14h00, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur,
- Monsieur Khaled KOUBAA, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alexis TAMAS est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
 - travaux de l'équipe de vigilance

- Poursuite des travaux en vue de l'ouverture de l'antenne locale de l'OP3FT en Chine,
- Projet de création d'une entité légale aux Etats-Unis,
- Migration de l'exploitation technique du TLD « .frogans »,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

POURSUITE DES TRAVAUX EN VUE DE L'OUVERTURE DE L'ANTENNE LOCALE DE L'OP3FT EN CHINE

Dans le prolongement de la décision prise par le Conseil d'administration le 11 juin 2018 de confier au cabinet d'avocats chinois JunHe la rédaction des documents juridiques nécessaires à la création de l'antenne locale de l'OP3FT en Chine, appelée OP3FT 中国, Jérôme Delacroix, Responsable du développement des antennes locales, présente l'avancement des travaux.

Le Conseil d'administration prend acte de la liste des documents qui conditionneront sa décision de créer effectivement OP3FT 中国.

PROJET DE CRÉATION D'UNE ENTITÉ LÉGALE AUX ETATS-UNIS

Khaled Koubaa, Administrateur, présente une réflexion au sujet de la création d'une entité légale aux Etats-Unis. Cette entité serait au service des missions de l'OP3FT, et notamment de sa mission de Promotion de la technologie Frogans, en se concentrant prioritairement sur la recherche de financements issus de la générosité publique et de subventions.

Khaled Koubaa présente également une démarche en vue de la création de cette entité et de l'obtention du statut fiscal 501 (c)(3). Il rappelle que ce statut est nécessaire pour permettre aux contribuables américains de défiscaliser une partie de leurs dons à des organismes œuvrant dans l'intérêt général.

Enfin, il présente une réflexion sur l'organisation de la gouvernance de l'OP3FT une fois que les premières antennes locales et autres entités légales à l'étranger auront été créées.

Le Conseil d'administration prend acte des opportunités qui se dégagent de ces réflexions et de l'intérêt de les poursuivre.

MIGRATION DE L'EXPLOITATION TECHNIQUE DU TLD « .FROGANS »

Alexis Tamas, Administrateur, indique que la migration de l'exploitation technique du TLD « .frogans » de l'Afnic (Association Française pour le Nommage Internet en Coopération) à la société Afilias s'est correctement achevée le 31 août 2018.

Le Conseil d'administration prend acte de l'achèvement de cette migration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 17h00.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alexis TAMAS
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864